



RÈGLEMENT

Triathlon S

Triathlon XS

Triathlon 8-11 ans



24 mai 2025

Préambule

Le Samedi 24 mai 2025 à 7h30, le KAWANN TRIATHLON CLUB et la ville du Prêcheur en partenariat avec leurs partenaires privés, organisent un événement sportif de triathlon dénommé « Nor-K-Tri ».

Cette manifestation triathlon est ouverte à tous : licenciés et non licenciés, femmes et hommes, jeunes dès 8 ans et adultes.

3 formats de courses seront proposés lors de cette édition :

- un triathlon 8-11 ans (100 m de nage, 1000m de course à pied) : épreuve des petits pour découvrir la discipline triathlon !
- un triathlon XS (400 m de nage, 10 km de cyclisme, 2.5 km de course à pied) : épreuve destinée à la découverte du triathlon dès 12 ans en individuel.
- un triathlon S (750 m de nage, 20 km de cyclisme, 5 km de course à pied), accessible dès 16 ans en individuel.

Le triathlon S pourra être réalisé en individuel ou en relais (chaque équipier réalise soit l'épreuve natation, cyclisme ou course).

Le triathlon XS et le triathlon 8-11 ans pourront être réalisés uniquement en individuel.

Les épreuves étant affiliées à la Fédération Française de Triathlon, l'inscription aux épreuves engage tout concurrent à respecter le règlement de la F.F.TRI de l'année en cours (<http://www.fftri.com/reglementation-sportive>).

En particulier, le participant doit :

- connaître, comprendre et suivre la réglementation ;
- traiter les autres concurrents, bénévoles, arbitres, officiels et spectateurs avec respect et courtoisie,
- ne pas courir et rouler torse nu et vêtir le bas de son corps convenablement,
- porter le dossard visible durant les épreuves de vélo et de course à pied,
- ne pas se faire aider physiquement et matériellement pendant sa course,
- suivre le parcours sans prendre de raccourcis,
- respecter le code de la route,
- porter le casque de vélo dès l'aire de transition,
- porter assistance à tout coureur en difficulté, le temps que les secours prennent le relais,
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision,
- respecter la « Zone de déchets » signalée après chaque ravitaillement et à ne pas jeter de déchets en dehors des espaces réservés,
- respecter les temps limites mis en place par l'organisation,
- respecter le protocole sanitaire en vigueur le jour de la course.

La participation aux courses du NOR-K-TRI entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éco-sportive consultable sur kawann-triathlon.com/en-savoir-plus/la-charte-eco-sportive-de-kawann-triathlon-club-4950.

Le manquement, à l'une de ces règles, par un participant peut entraîner une pénalité ou une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Art 1 : - Nombre des participants

Il est limité à 160 concurrents (es pour les 3 courses (triathlon XS, triathlon S et le triathlon 8-11 ans).

- Le triathlon 8-11 ans pourra accueillir **30 enfants** sur une vague de départ ou deux vagues de départ.
- Le triathlon XS pourra accueillir **50 participants** avec un départ groupé. Une vague de départ spécifique sera prévue pour les participants de 12 et 13 ans.
- Le triathlon S pourra accueillir jusqu'à **70 participants** avec un départ unique pour l'ensemble des athlètes.

Une inscription en relais compte pour une place.

Art 2 : - Inscriptions

- Délais :

Les courses sont ouvertes aux licencié(e)s FFTRI ainsi qu'aux non licencié(e)s inscrits en ligne sur le site Performans Karaib jusqu'au lundi 19 mai à 23h59. Lien direct : <https://performanskaraib.net/front-page/inscriptions/>

- Ouverture aux catégories d'âge :

Le triathlon 8-11 ans est ouvert aux enfants nés de 2014 à 2017, en individuel, licencié(e)s FFTRI ou, en absence de licence FFTRI compétition avec le pass Compétition.

Le triathlon distance XS est ouvert à partir de 12 ans (né en 2013), en individuel sans limite d'âge supérieur, licencié(e)s compétition FFTRI ou en absence de licence FFTRI compétition avec le pass Compétition.

Le triathlon distance S en individuel est ouvert à partir de 16 ans (né en 2009) sans limite d'âge supérieur, licencié(e)s compétition FFTRI ou en absence de licence FFTRI compétition avec le pass Compétition.

Le triathlon distance S en relais est ouvert à partir de 12 ans (né en 2013) sans limite d'âge supérieur, licencié(e)s compétition FFTRI ou en absence de licence FFTRI compétition avec le pass Compétition.

L'inscription d'un mineur non licencié est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à son état de santé, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

L'inscription de tout mineur licencié FFTRI ou non licencié est subordonnée à une autorisation parentale.

L'inscription d'un majeur non licencié est subordonnée au renseignement d'un Formulaire Info Santé.

- Condition inscriptions

Le concurrent doit :

- Disposer d'une licence et/ou remplir le FIS et accepter de contracter un pass compétition (cf tableau ci-dessous)
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).
- S'acquitter des droits d'inscription

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Pass Compétition
Fédération Française de Triathlon licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie cyclisme	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (1)
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	"Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon (2) (3)	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Fédération Tahitienne de Triathlon	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition et épreuves transfrontalières	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire

Seuls les dossiers d'inscription complets seront pris en considération. (Bulletin d'inscription correctement et complètement rempli + questionnaire de santé/info santé + paiement)

Ces inscriptions en ligne seront accompagnées des droits d'engagement. Le remboursement des droits d'inscription ne se fera que sur présentation d'un certificat médical en cas d'absence.

Art 3 : - Modalités générales

Toutes les informations (courses, parcours, horaires, plans, exposé de course, retraits des dossards etc.) sont consultables sur le site et les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) du club Kawann Triathlon : <https://www.kawann-triathlon.com/>

Art 4 : - Retrait des dossards :

Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence en cours de validité.

Les concurrents non licenciés devront signer leur pass compétition pour se voir remettre leur dossard.

Les dossards de plusieurs concurrents d'un même Club peuvent être retirés par un membre du club sur présentation de sa licence et de la licence de chaque concurrent par les épreuves. Tout mineur devra justifier d'une autorisation parentale (cf. bulletin d'inscription).

IMPORTANT : les organisateurs assumant d'importantes responsabilités, ils n'accorderont pas de dossard si la preuve n'est pas faite de l'existence de la licence et de l'identité.

Art 5 : - Précisions sur le déroulement

Sur la partie cycliste des épreuves, le drafting (abri-aspiration) n'est pas autorisé pour l'ensemble des courses conformément aux règles relatives à ces épreuves fédérales.

– La puce électronique :

Le port de la puce électronique est obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée sous peine de disqualification. Le triathlète devra la remettre à l'organisation après avoir franchi la ligne d'arrivée.

En cas de perte ou de non-restitution, la puce électronique sera facturée 10 € au participant.

– Sécurité et assistance :

Une équipe de secouristes et un médecin suivront l'ensemble des participants.

Le parcours natation se déroule dans la piscine de 50m. Il sera matérialisé par des bouées à contourner pour l'épreuve de triathlon XS et le parcours à pied par un marquage au sol. Un poste de ravitaillements sera réparti sur le parcours.

– Le matériel obligatoire :

- le dossard, qui devra être impérativement porté derrière (pendant la partie vélo) et devant (pendant la partie course à pied) afin de permettre aux signaleurs d'identifier les participants,
- des lunettes de natation,
- un vélo et un casque de vélo,
- des chaussures de course,
- Un porte-dossard.

Le club Kawann Triathlon ne s'engage pas dans la fourniture du matériel nécessaire à la participation. Seul le bonnet et le dossard sont fournis et le dossard doit être utilisé sans être altéré, découpé ou modifié.

IMPORTANT : une barrière horaire est instaurée à 1h30 pour le triathlon XS et 2h15 pour le triathlon S.

Art 6 : - Pass compétition et Certificat Médical

Les participants non licencié(e)s FFTRI devront souscrire à un Pass Compétition (inclus dans l'inscription et signé à la remise des dossards) et fournir **OBLIGATOIREMENT** :

L'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Aucune inscription de participant(e)s non licencié(e)s FFTRI ne sera validée sans ces éléments.

Art 7 : - Aire de transition

Avant la course, les concurrents font valider leur matériel par les arbitres pour accéder à l'Aire de Transition.

- Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course.
- Le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné.
- Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit toutefois, la serviette de bain posée au sol est autorisée.
- Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.
- Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).
- Les déplacements avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée.
- Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle.
- Les concurrents positionneront leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents. Ils ne doivent pas déplacer le matériel d'un autre athlète.
- Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours ou les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition. Toute personne non accréditée qui pénètre dans l'aire de transition expose le concurrent qu'il supporte à des sanctions.
- Une fois entrés dans l'aire de transition, les vélos ne peuvent plus être ressortis et le matériel validé ne peut plus être modifiés avant le départ de l'épreuve sans l'autorisation d'un arbitre.

Art 8 : - Natation

Les départs de la natation se feront sur la plage du bourg en départs groupés pour le triathlon XS puis le triathlon S. Le triathlon 8-11 ans se fera à la fin des deux précédentes courses.

- Le concurrent est autorisé à marcher ou courir sur le fond (de l'eau) uniquement au départ, à l'arrivée et/ou lors d'une sortie à l'australienne.
- Il est interdit d'utiliser le fond, un autre concurrent, les bouées ou autres objets flottants pour gagner un quelconque avantage.
- Pour des raisons de sécurité, il est toutefois autorisé de se reposer temporairement sur un point fixe.
- Les concurrents doivent porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur.
- Le vêtement minimum en natation est le maillot non transparent en une ou deux pièces. Les lunettes de natation, masques, pince-nez sont autorisés.
- Les aides artificielles sont interdites (plaquettes, palmes, tuba, gilets, flotteurs...), ainsi que le recouvrement des mains et des pieds.

Art 9 : - Cyclisme

Pendant l'épreuve cycliste, le dossard se portera dans le dos et sera visible dans son intégralité. Tout déplacement dans l'aire de transition doit se faire le vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée.

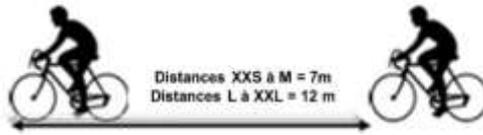
Les organisateurs prendront toutes les mesures de sécurité tant en course que dans l'aire de transition. Seuls les concurrents, les arbitres, les délégués de la Fédération et les délégués du club dûment identifiables seront admis dans le parc de transition.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Chaque cycliste doit impérativement et obligatoirement respecter le Code de la Route (sauf passages expressément indiqués « ROULER A

GAUCHE ») en toutes circonstances et doit obtempérer aux ordres des organisateurs, des signaleurs ou des services de Police ou de Gendarmerie. La décision d'un arbitre est sans appel.

Les concurrents doivent maintenir un écart minimum de 7 mètres entre eux et ceux qui les précèdent.

• Distance entre vélos :



Sécurité : Nous rappelons à tous que la prudence doit toujours être de mise. Chaque athlète est tenu de respecter le code de la route " En cas d'accident dû au non-respect du code, le concurrent engage seul sa responsabilité". (Réglementation F.F.TRI).

Il est de la responsabilité de l'athlète d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe et de respecter les obligations ci-dessous :

- Utiliser un cycle uniquement mu par sa force musculaire,
- Utiliser un cycle à 2 roues. (Vélo couché interdit)
- Porter un casque de cyclisme rigide, jugulaire fixée et ajustée, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français.
- Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles...).
- Positionner les ajouts aux guidons ainsi que les poignées de freins afin de limiter les risques de blessure en cas de chute ou collision (pour les cintres droits (type VTT, VTC...)).
- Les ajouts dits « corne de vache » ou « bar ends » sont autorisés.
- Avoir un système de freinage pour chaque roue sur le vélo (le pignon fixe et le système de rétro-pédalage ne sont pas considérés comme des systèmes de freinage).

Art 10 : - Course à pied

Pendant l'épreuve de course à pied, le dossard doit être porté sur le ventre et visible intégralement.

La décision d'un arbitre est sans appel.

Art 11 : - Responsabilité civile de l'organisateur

Elle est couverte par une police souscrite auprès de la F.F.TRI. Toutefois l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance du(e) à un mauvais état de santé ou de préparation physique, d'accident provoqué par le matériel éventuellement défectueux du concurrent, par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet ou de matériel (en dehors et dans le parc à vélo).

Art 12 : - Droit à l'image et publication des résultats

Votre participation à l'une des épreuves équivaut à votre acceptation pour l'utilisation par les organisateurs, ainsi que de leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, de votre nom, des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles

vous pourriez apparaître. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art 13 : - Environnement

L'athlète devra prendre toutes les dispositions afin de ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, etc.), de déchets et emballages divers est interdit hors des zones et point de propreté prévues par l'organisateur.

Les arbitres pourront appliquer des pénalités aux concurrents ne respectant pas ces règles.

Art 14 : - Modification/annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques extrêmes, raisons sanitaires etc.), les droits d'inscriptions seront remboursés par l'organisation. En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra être diminuée. Dans le pire des cas, la natation pourrait être annulée et les courses se transformeront alors en duathlon. La transformation de l'épreuve ne peut être une cause de remboursement même partiel des frais d'inscription.

Art 15 : - Podium et protocole

La présence des athlètes titrés et récompensés des différentes catégories sera obligatoire lors de la remise des récompenses.

En cas d'absence, les prix décernés resteront acquis à l'organisation.

Art 16 : - Prix des épreuves

Épreuve	Licenciés	Non Licenciés	Explication du prix non licencié
Triathlon 8 - 11 ans	12 euros	14 euros	12 euros de souscription + 2 euros de Pass Compétition
Triathlon XS	20 euros	25 euros	23 euros de souscription + 2 euros de Pass Compétition
Triathlon S	25 euros	33 euros	28 euros de souscription + 5 euros de Pass Compétition
Triathlon S relais	36 euros*	45 euros	13 euros/souscription par équipier + 2 euros de Pass Compétition/équipier

*12 euros par licencié FFTRI /FFN/FFC/FFA pour une discipline du relais